

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2019

La réunion du Conseil Municipal du 25 Mars s'est déroulée sous la présidence de M. BRESSELLE Pierre, Maire de Lantriac.

Présents tous les membres saufs : M. Denis SOULIER, M. Félix GRANGEON et Mme Michèle ISSARTEL, excusés.

Madame DESSALCES Laurence a été nommée Secrétaire.

Le dernier compte rendu du 21 janvier 2019 est porté à la connaissance du Conseil Municipal et ne donne lieu à aucun commentaire. L'ordre du jour est alors abordé.

CONVENTION AVEC AXA

Monsieur le Maire présente le bilan de l'opération sur l'année écoulée. Il propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une nouvelle convention annuelle. A l'unanimité, le conseil municipal accepte cette proposition.

ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 27/11/2017 accordant au comptable public l'autorisation de poursuivre pour la mise en œuvre d'oppositions à tiers détenteurs et de saisies. Le comptable expose qu'il n'a pas pu recouvrer la somme de 1.12€. Le conseil municipal à l'unanimité, approuve l'admission en non valeurs des titres concernés.

COMPTE DE GESTION

A l'unanimité, le conseil municipal déclare que le compte de gestion du receveur municipal visé et certifié par le Maire n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF

M.FLOURY, adjoint chargé des finances et de l'urbanisme présente le compte administratif 2018. A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte administratif dressé par Monsieur le Maire qui ne participe pas au vote.

FONCTIONNEMENT

Dépenses	1 241 813,96€
Recettes	1 514 297,65€

La section de fonctionnement présente un résultat excédentaire de 272 483,69€

INVESTISSEMENT

Dépenses	1 778 197,35€
Recettes	1 214 389,40€

La section d'investissement présente un résultat déficitaire de 563 807,95€

Résultat de clôture Fonctionnement	272 483,69€
Investissement	288 100,30€

Le résultat de clôture après reprise des années antérieures fait apparaître un excédent de 560 583,99€

AFFECTATION DE RESULTAT

Le conseil municipal, à l'unanimité décide que l'excédent constaté au compte administratif 2018 sera affecté au compte 1068 investissement pour un montant de 272 483,69€

CONVENTION POUR MISE A DISPOSITION DES LOCAUX COMMUNAUX AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire expose que certaines conventions de mise à disposition de locaux communaux aux associations sont aujourd'hui caduques. Il propose au conseil municipal une convention type réactualisée approuvée à l'unanimité par le conseil municipal qui autorise Monsieur le Maire à signer cette convention avec les associations concernées.

VENTE TERRAIN DU ROURE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 21 janvier 2019, le conseil municipal a décidé de mettre en vente la parcelle cadastrée section AA, n° 29 située au Roure. M. Sylvain CHAREYRON se porte acquéreur pour la somme de 40 000€. Le conseil municipal à l'unanimité approuve cette vente.

INFORMATIONS

. Transfert de compétence IRVE au syndicat

Le président du S.D.E. a informé Monsieur le Maire du projet de DSP pour la gestion du service public d'infrastructure de recharges pour véhicules électriques et hybrides à une échelle interdépartementale. Monsieur le Maire a donné un accord de principe avant de soumettre prochainement ce projet à l'approbation du Conseil Municipal.

. Restriction à la circulation sur la Transcévenole

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est souhaitable, afin de préserver le nouveau revêtement de la transcévenole de la Gare aux 4 chemins, d'interdire la circulation aux cavaliers et aux véhicules motorisées sauf riverains et desserte. Un arrêté exposant les sanctions encourues sera pris en ce sens et la signalétique mise en place.

. Permis DELABRE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'évolution de la situation de tension liée à la construction d'un local artisanal. Il rappelle que le PLU est en application depuis 2004 autorisant avec réserves ce type de construction en zone UC.